

Les méthodes du féminisme et Madame Badinter.

auteur : Philippe Brindet
date : 22 aout 2005

Dans un entretien accordé au Figaro qui le publie le 22 aout 2005, Madame Badinter livre quelques réflexions utiles sur le féminisme tel qu'elle le considère.

Passons sur le titre du compte-rendu de cette conversation. Il se réfère à un point de vue critique de Madame Badinter sur l'extrémisme de certaines de ses consoeurs féministes de la Commission de Bruxelles et des Etats-Unis.

0
0 0

La stratégie de Madame Badinter est d'une élégante simplicité. D'abord dissoudre les cohésions sociales en dressant artificiellement deux groupes sociaux de forces sensiblement égales, puis obliger l'un des deux groupes à renoncer aux différences le distinguant de l'autre groupe, de façon à coaguler les deux groupes dans une entité unique d'individus indiscernables.

Ici, la stratégie est appliquée de la façon suivante. On affirme que les femmes sont contraintes à des tâches familiales dont les hommes s'exemptent de manière immorale au profit de tâches professionnelles dont ils frustreront injustement les femmes par de bas salaires. Madame Badinter propose alors d'imposer aux hommes une part des tâches familiales prétendument tenues par les femmes et de faire en sorte que les femmes transfèrent leur activité familiale vers la sphère professionnelle.

Il en résultera simplement que les deux groupes sociaux composés le premier par des femmes, le second par des hommes, deviendront à terme indiscernables.

0
0 0

La question de savoir si dans les tâches familiales les hommes n'auraient pas une intervention correspondant à leurs capacités propres d'intervention, tandis que les femmes auraient la leur ne doit pas être acceptée. En effet, un tel questionnement sera immédiatement qualifié de révélateur d'une attitude du passé tendant à imposer d'une part une domination du mâle sur la femelle et d'autre part d'enfermer la femme dans la maison.

La question de savoir si dans les tâches professionnelles les femmes n'auraient pas une intervention correspondant à leurs capacités propres d'intervention tandis que les hommes auraient la leur, ne doit pas plus être acceptée. En effet, un tel questionnement est à nouveau condamnable pour discrimination dans le domaine professionnel, cette discrimination étant fondée sur la différence sexuelle, cette discrimination est donc illégale.

0
0 0

Enfin, la poursuite de l'objectif de toute société démocratique qui doit viser à supprimer l'oppression des femmes, conduit à imposer la norme légale suivante : tant dans les activités familiales que dans les activités professionnelles, l'expression ou la mise en pratique d'une opinion selon laquelle il existerait une quelconque différence entre deux individus qui serait fondée sur le sexe est illégale.

Ou autrement dit, le principe de l'égalité démocratique conduit à l'affirmation que l'homme est une femme comme les autres. Tout acte et toute opinion fondés sur un principe différent devront être sévèrement pourchassés et réprimés par le Droit.

0
0 0

Bien entendu, voilà ce que Madame Badinter ne dit pas. Mais, lisez son entretien avec Le Figaro, et cherchez un seul argument qu'elle aurait soutenu et qui invaliderait ce qui précède.

Incidemment, on pourra noter aussi que Madame Badinter, même si sa réputation de femme la plus intelligente des hommes n'est pas contestable, ne fait là montre d'aucune originalité. Elle ne fait qu'appliquer la stratégie centenaire des luttes des prolétaires et des capitalistes, des colonisateurs et des colonisés, des étudiants et des enseignants, des homosexuels et des autres sexuels, des oppresseurs et des opprimés.

Et cette stratégie centenaire conduit à une société toujours plus démocratique et toujours mieux mondialisée d'individus indistincts et soumis à la loi démocratique, déjà si présente en Occident. Qui ne s'en félicitera pas, malgré l'incompréhensible échec du référendum sur la Constitution Européenne ...

0
0 0